



Commune de Montagny

Décembre 2024 – N° 21

L'Édito du Syndic

Chères Montaniacoises, chers Montaniacois,

Dans le présent bulletin, vous découvrirez de nombreuses informations pratiques, des extraits de procès-verbaux ou encore diverses dates permettant de belles rencontres.

Par une rare et très belle journée de fin novembre, la traditionnelle sortie des seniors a eu lieu à Gruyères. Le magnifique bourg et son célèbre château médiéval commençaient à être parés de décorations en vue des prochaines fêtes. Les participants ont pu admirer ce haut-lieu et y faire notamment la visite du Musée H.R. Giger et de ses œuvres psychédélices dans le château Saint-Germain... de quoi se replonger dans le monde du célèbre film « Alien » !

Relevons encore que Montagny a eu la chance d'accueillir la troupe de théâtre « Philophrosyne » pour sa dernière pièce ! Le succès fut au rendez-vous lors des différentes représentations... Il y eut même des spectatrices venant d'assez loin qui ont dit vouloir assister aux prochaines soirées théâtrales prévues en 2025 ! Bravo à la troupe !

Le 1^{er} décembre dernier afin de célébrer l'Avent, les mélomanes ont, quant à eux, pu assister à un concert baroque dans le Temple.

Le jour de la Saint-Nicolas, soit le 6 décembre dès 19h00, un cortège partira de la place et montera à l'église. Il y aura l'illumination de l'étoile et un moment de convivialité avec du vin chaud et de la bonne humeur pour les petits et les grands !

Dans cette période des cadeaux, sachez encore que, malgré un récent déficit, la Commune n'augmentera pas les impôts pour l'année 2025 !

L'an prochain, il y aura la poursuite du déploiement du nouvel éclairage public, la mise à l'enquête du Plan d'affectation communal et de son règlement, ainsi que d'autres objets qui seront traités par la Municipalité et le Conseil communal.

Sommaire :

L'Édito du Syndic	1 - 2
Conseil communal	3
Infos officielles	4 - 7
Nez Rouge	8
FSG	9 - 11
Paroisse	12 - 14
Les Concerts de Grandson	15
Montajoie	16 - 19
Chor'hom	20 - 21
Police	21 - 23
Santé – Vie	24 - 26
Oiseaux	27
Infos diverses	28

Selon les dernières nouvelles, à l'été prochain voire jusqu'en automne, une campagne de mesures géophysiques sera déployée dans la région, visant à cartographier le sous-sol et son potentiel géothermique. Cette démarche est réalisée sous le contrôle du Canton et de la Confédération. Toutes les informations utiles et nécessaires suivront par voie de presse ou encore par le site www.geothermy.ch.

Avec cette étude et beaucoup d'optimisme, le potentiel estimé permettrait de couvrir le quart des besoins en chaleur de la région d'ici à 2035 ! Espérons donc que cette étude puisse le confirmer !

Nous vivons les derniers jours de l'année 2024... aussi, au nom des Autorités, je vous souhaite donc une très lumineuse fête de Noël et vous présente tous nos meilleurs vœux pour l'An neuf !

Souhaitons vivement que la paix puisse être rétablie et assurée au mieux dans le monde, malgré toutes les concessions difficiles mais nécessaires et afin d'éviter tout conflit généralisé !

Très cordialement,

Le Syndic Frédéric R. Rohner



Conseil communal - Extrait du procès-verbal

Séance du 24 juin 2024

Présidence : Mme Corinne Baltar, présidente

Présents : 20 membres



Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- Assermenté **M. José-Antonio Vadillo**, suite à la démission de Mme Blandine Girard
- Pris acte de la démission de **Mme Elisa Mira** ce soir même
- Approuvé le préavis N° 22/24 concernant les comptes 2023 avec **Fr. 5'209'879.02** aux charges, **Fr. 4'816'713.84** aux revenus, laissant apparaître un déficit de **Fr. 393'165.18** après amortissements et attributions aux fonds de réserve
- Approuvé le préavis N° 23/24 concernant le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023
- Renouvelé les organes du Conseil communal pour l'année 2024-2025 :
 - Présidente **Mme Corinne Baltar**
 - Vice-Présidente **Mme Marylène Bocherens**
 - Scrutateurs **Mme Fabienne Steiner et M. Christophe Martin**
 - Scrutateurs-suppléants **M. John Cochet et M. Cyril Jeanneret**

Commission de gestion :

- Président **M. Frédéric Stoll**
- Membres **M. Pascal Iuliano**
- **Mme Dominga Leuenberger**
- **M. Christophe Martin**
- Suppléants **M. Marcel Halter**
M. Michel Wanner

Conseil communal - Extrait du procès-verbal

Séance du 28 octobre 2024

Présidence : Mme Corinne Baltar, présidente

Présents : 20 membres



Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- Adopté le préavis municipal N° 24/24 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 au taux inchangé de **64.5 %** de l'impôt cantonal de base



La dernière séance de l'année aura lieu le **lundi 16 décembre 2024**

Ramassage des ordures et du papier/carton par notre service de la Voirie durant les Fêtes de fin d'année dans le village

Ordures ménagères le matin dès 08h00

- Le **jeudi 26 décembre 2024**
- En lieu et place du jeudi 2 janvier 2025, **le ramassage aura lieu le vendredi 3 janvier**
- Puis comme d'habitude chaque **jeudi dès le 9 janvier 2025**

Papier et carton



Pas de collecte durant les Fêtes

Le prochain ramassage aura lieu le **mercredi** 29 janvier 2025

A ce sujet, nous tenons à vous rappeler que les papiers doivent être solidement fixés par paquet.

Points de collecte au sein de la Commune

Sous le Pavillon scolaire

FER-BLANC alu

Capsules de café

Huiles de machines

Vêtements TEXAID Chaussures

Piles

Verre

Sur le Crêt : Déchets verts et compost

Horaires de fin d'année de la déchetterie intercommunale des Tuileries :

- La déchetterie sera **ouverte selon l'horaire d'hiver habituel**.
- **Fermée les mercredis 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025**, jours fériés officiels.

Horaire d'hiver : de novembre à mars

Lundi 10h00 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Mercredi et vendredi 16h00 à 18h00

Samedi 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Attention, dernière entrée autorisée : 15 minutes avant la fermeture (les portes ferment précisément à l'horaire indiqué) !

Disparition de la benne « plastiques »

LEO Recycle « Une solution pour 100% des emballages plastiques »



Pour acheter votre sac :

- Administrations communales de :
- Grandson, Montagny-près-Yverdon et Valeyres-sous-Montagny
- Kiosque des Tuileries - Rte de Lausanne 32 - 1422 Grandson
- La Maison des Terroirs - Rue Haute 13 - 1422 Grandson
- La Bottega épicerie - Rue Basse 49 - 1422 Grandson

Les sacs seront également en vente directement à la déchetterie intercommunale.

Prix par rouleau (10 sacs par rouleau)

35 litres	CHF 18.- TTC
60 litres	CHF 30.- TTC



Récupération du sac uniquement à la déchetterie intercommunale :

Hiver : (horaire officiel dès le changement d'heure)

Lundi	10h00-11h30 / 16h00-18h00
Mercredi & vendredi	16h00-18h00
Samedi	09h00-12h00 / 13h30-16h00

Été : (horaire officiel dès le changement d'heure)

Lundi	10h00-11h30 / 16h00-19h00
Mardi, mercredi & vendredi	16h00-19h00
Samedi	09h00-12h00 / 13h30-16h00

Adresse : Chemin de l'Étang - 1422 Grandson

La déchetterie est fermée les jours fériés ; pour les fêtes de Pâques ou de fin d'année : consulter l'horaire spécial dans les informations importantes sur le site Internet de la Commune de Grandson : <https://www.grandson.ch/>.

ATTENTION : les sacs ne sont pas à déposer au bord de la route mais uniquement à la déchetterie intercommunale.



LEO RECYCLE SA - Ch. du Grandsonnet 3 - 1422 Grandson
leo-recycle.ch - info@leo-recycle.ch - +41 24 436 29 70

Alors, toi aussi, mets-toi au tri, adopte LEO...

Cartes journalières CFF - Rappel

Le nombre de cartes disponibles est national et non plus communal. Un nombre illimité de cartes peut être acheté par personne, mais chacune est nominative et donc non transmissible. Elle est valable sur toutes les lignes du rayon de validité de l'abonnement général, soit l'essentiel des lignes de trains, de trams, de bus et de bateaux en Suisse.



La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Elle varie en fonction de la date à laquelle vous l'achetez : plus vous vous y prenez à l'avance, plus vous économiserez. Une limite nationale s'applique au nombre de cartes disponibles à l'achat chaque jour.

Voici le lien qui permet de vérifier si les cartes journalières sont encore en vente pour le jour du voyage souhaité : <https://www.cartejournaliere-commune.ch/fr>

Déneigement

Nous rappelons aux propriétaires de véhicules automobiles qu'ils ne doivent pas se garer en bordure des routes. Cela gêne le passage du chasse-neige.

La commune décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés aux véhicules mal parkés qui pourraient être endommagés suite au passage de la lame à neige.



Merci de votre compréhension !

Nouvelles collaboratrices au sein de l'Administration communale

Nous souhaitons la bienvenue à

Mme Delphine Humblet, nouvelle collaboratrice dès le 10 juin 2024 en tant qu'assistante administrative - secretariat@montagny.ch et police des constructions - police.constructions@montagny.ch – T. 024 447 21 75

Mme Cloé Ginier, nouvelle secrétaire municipale dès le 2 décembre 2024
greffe@montagny.ch – T. 024 447 21 72

Recensement des chiens

En application de la loi sur la police des chiens (LPolC) du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, de son Règlement d'application (RPolC) ainsi que du Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC), la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer à l'administration communale jusqu'au 28 février 2025 :

- a. les chiens acquis ou reçus en 2024
- b. les chiens vendus ou donnés au cours de l'année 2024
- c. tout changement d'adresse
- d. la mort de son animal

Toute acquisition de chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours et les naissances dans les 90 jours à l'Office de la population par le propriétaire, au moyen d'une attestation d'identification ou le carnet de vaccination. Le formulaire d'annonce est disponible sur le site internet de la commune :

<https://www.montagny.ch/formalites.php>

Identification

Chaque chien doit porter un collier ou une médaille indiquant le nom et les coordonnées du détenteur. Dans le Canton de Vaud, tous les chiens doivent être identifiés, depuis le 1er octobre 2002, par une puce électronique posée par un vétérinaire et doivent être enregistrés dans la banque de données AMICUS.

Chiens égarés

Tout détenteur qui a égaré un chien doit l'annoncer sans délai à la police ou à la fourrière cantonale.



Informations sur la planification d'une campagne de porte-à-porte par Lazoona

Elle aura lieu à Montagny du **6 janvier au 14 mars 2025** pour le compte de l'association **QUATRE PATTES** qui travaille pour le bien-être et la protection des animaux. Toutes leurs activités visent à assurer que nous, êtres humains, traitons les animaux avec respect, compassion et compréhension. Faites-vous votre propre idée de leurs thèmes de prédilection, de leurs projets et de leurs campagnes au long terme visant à contribuer à la création d'un monde respectueux des animaux. www.quatre-pattes.ch





Avec nous, tu rentres chez toi en sécurité

Dès la fin de cette semaine, les bénévoles de Nez Rouge reprendront du service et s'engageront à nouveau en faveur d'un retour responsable dans le cadre de la légendaire campagne de sécurité routière. L'Opération Nez Rouge, c'est depuis 1990 un cadeau symbolique et concret fait aux automobilistes durant la période des fêtes de fin d'année.

Des citoyens s'engagent bénévolement dans leur région pour raccompagner chez eux d'autres citoyens, en toute sécurité. Depuis plus de 30 ans, notre action fait parler d'elle et sensibilise la population aux risques que représente la conduite avec des facultés affaiblies. Nez Rouge fait la promotion du système du « chauffeur désigné », la personne apte à la conduite au sein d'un groupe qui se chargera de ramener les autres.

Nous rappelons que Nez Rouge est un organisme sans but lucratif, porté par des milliers de bénévoles fortement engagés.

Nous recherchons encore (et toujours !) des bénévoles. Les conductrices et conducteurs (conduite hivernale de nuit), les accompagnantes et accompagnants ainsi que les téléphonistes sont les bienvenus à Nez Rouge. Renseignements et inscriptions sur notre site : www.nezrouge.ch.

Conditions routières hivernales

La neige a déjà fait un retour remarqué la semaine dernière. Nous rappelons que nos centrales se réservent le droit de rester fermées si les conditions climatiques l'exigent, de manière à préserver la sécurité de nos bénévoles. Le service est gratuit mais non garanti (car soumis aux conditions climatiques, à l'affluence, au nombre de bénévoles et de véhicules disponibles, etc.).

Opération Nez Rouge

<https://www.nezrouge.ch/>

Le raccompagnement en toute sécurité à la maison

FSG soirées de gym - 28 février et 1^{er} mars 2025

**SOIREE DE GYM
DE MONTAGNY**

**MONTAGNY GAMES
2025**

GRANDE SALLE DE MONTAGNY

28 FÉV. - 1 MARS 2025

**OUVERTURE DES PORTES :
19H15**

**DÉBUT DU SPECTACLE :
20H15**

**PETITE RESTAURATION
BAR OUVERT**

**DJ-SET POUR L'AFTER-PARTY
SAMEDI UNIQUEMENT**

INSCRIPTION VIA LE QR-CODE → 

LIVES SCORE 50 

AD-zif 24nq!o 

Dimanche 1^{er} septembre sur la Place du village Brunch offert par la FSG Montagny



Co-présidentes de la société de gym
Sarah Compondu et Charlène Magistretti
info@fsg-montagny.ch



Horaires Gym Montagny 2024/2025

Lundi

Groupe 7-10 ans : 17h30-18h45 Dubugnon Eurydice 076 396 68 91

Mardi

Gym 10-16 ans : 18h00-19h30 Compondu Sarah 079 268 68 37
Magistretti Charlène 078 951 42 16

Parkour 10-14 ans : 17h00-18h00 Kohli Tobias 076 681 28 38
Steiner Timothé 077 447 51 35

Parkour 14 ans et plus : 19h30-21h30 Lopez Esteban 079 611 94 18
Deriaz Emrick 078 890 91 18

Mercredi

Gym Infantines : 16h30-18h00 Erb Patricia 079 703 29 56
Dahinden Valentine 078 962 15 56

Hip-Hop I : 18h15-19h15 Chaplin Oona 077 449 51 15
Chaplin Skye 077 449 51 49

Hip-Hop II : 19h15-20h15 Papaux Léa 079 283 95 91
Barbaro Kénia 078 668 07 40

Jeudi

Parkour 14 ans et plus : 18h00-19h30 Lopez Esteban 079 611 94 18
Deriaz Emrick 078 890 91 18

Actives : 19h45-21h00 Leuenberger Dominga 078 855 16 24



9 juin 2024
Cortège
lors de
l'Abbaye





Groupe des Aînés
Montagny-près-Yverdon, Valeyres-sous-Montagny
Chablon / Treycovagnes, Champvent
Essert-sous-Champvent, Villars-sous-Champvent
Method / Suscévaz



Nous nous réjouissons de vivre d'agréables et chaleureux moments en votre compagnie,
votre comité vous envoie ses amitiés et ses meilleurs messages.



Programme des Aînés

Récit de voyage & Photos « Japon »

Grande salle

Avec Marie Mingard

(Method)



Mercredi 15 janvier 2025

Valeyres-sous-Montagny, 14h00

Dîner raclette à CHF 10.-- (boissons comprises)

Grande salle

Mercredi 26 février 2025

Champvent, 11h30



Conférence & Photos

Des vitraux pour l'église de Chamblon ?

Présentation par

Françoise Bolli (Yverdon)



Jeudi 27 mars 2025

Montagny-près-Yverdon, 14h30

Local Montajoie (sous le clocher, à l'ancien collège)

Après-midi récréatif

Goûter

Pétanque, jeux de société, jeux de cartes

Vos petits-enfants sont les bienvenus !

Mercredi 2 juillet 2025

Refuge de Suscévaz, 14h00



Course d'été

(sur inscription) Détails suivront

Mercredi 13 août 2025



Repas simple de midi



Mercredi 17 septembre 2025

Treycovagnes, salle du Pétrole, 11h30

Excepté la course d'été, nos activités sont sans inscription !



Pour toutes les activités, si vous avez besoin d'un chauffeur, vous pouvez contacter

Anne-Christine Rapin, pasteure

Chemin de Cotty-Dessus 2

1442 Montagny-près-Yverdon

anne-christine.rapin@eerv.ch

au 021 331 56 47 ou 076 429 35 47



En Avent marche

- **Mercredi 18 décembre**, Noël paroissial pour tous (enfants et parents, jeunes et moins jeunes) à 18h30 à l'église de Method. Célébration animée par les enfants, avec une saynète, des prières et des chants. Collation.
- **Mardi 24 décembre**, Veillée de Noël : à 23h00 à l'église de Montagny. Avec participation de Noël en Chœur, petite chorale créée pour l'occasion et placée sous la direction de Gabriel Ducommun. Conte et ambiance de Noël, Cène. A la sortie : vin chaud et thé à la cannelle.
- **Mercredi 25 décembre**, culte de Noël : à 10h30 à la salle de paroisse de Method, Cène.
- **Dimanche 5 janvier**, culte avec la fanfare l'Alliance de Baulmes-Champvent : à 10h00 à l'église de Champvent. Animation pour les enfants.
- **Mercredi 15 janvier**, récit de voyage et photos sur « Le Japon » présentés par Marie Mingard de Method. A 14h00 à la Grande salle de Valeyres-sous-Montagny (route d'Orges). Goûter.
- **Dimanche 2 février**, Brunch paroissial de solidarité : à la salle du Pétrole à Treycovagnes. 10h30, culte animé avec des catéchumènes et la chorale de Method-Suscévaz, apéritif. Dès 12h00, repas ; puis vers 14h00, présentation du projet soutenu : « Des jardins potagers scolaires pour une agriculture durable » au Cameroun.
- **Mercredi 26 février**, dîner « raclette » des aînés, dès 11h30, à la Grande salle de Champvent. Fr. 10.--, boissons comprises. Pas besoin de s'inscrire.
- **Jedi 27 mars**, conférence et photos : « Des vitraux pour l'église de Chamblon ? », présentée par Françoise Bolli d'Yverdon. A 14h30 au local sous l'Ancien collège, à Montagny. Goûter.

Pour plus d'informations, sur les activités avec les enfants, les jeunes, les familles ou des seniors, visitez le site Internet de la paroisse : eerv.ch/montagny-champvent.

Vous avez envie d'une visite, d'un temps d'échange et de partage, ou d'une Sainte-Cène à domicile, n'hésitez pas à contacter la pasteure : Anne-Christine Rapin, 021 331 56 47 – 076 429 35 47

Dès le 6 décembre (dès 18h30), jusqu'au 6 janvier, de 06h00 à 22h30
Venez découvrir la **crèche de Noël** réalisée par l'Association Montajoie
dans le garage de la Cure de Montagny (Ch. de Cotty-Dessus 2)



c/o Marie-Claire Chamot, Secrétaire
Rte de la Perrausaz 24
1442 Montagny-près-Yverdon
078 711 77 23
<https://concertsdegrandson.net/>

Saison musicale 2024-2025

Grandson classique

Quatuor AVIV et Maestro Valentin Erben, violoncelle
Dimanche 2 février 2025 à 17h00, Salle des Quais à Grandson

Au programme :

- Franz Schubert, Quintette à deux violoncelles en Ut majeur, D.956
- Ludwig van Beethoven, Quatuor à cordes no 14, en ut dièse mineur, op.131



Grandson classique

Récital de piano de Dominic Chamot

Dimanche 2 mars 2025 à 17h00, Salle des Quais de Grandson

Au programme :

Hommage à Rudolph Ganz (1877 – 1972)
pianiste et compositeur suisse

- Rudolph Ganz
- Christian Sinding
- Ferruccio Busoni
- Maurice Ravel



Grandson classique

Ensemble vocal EMOCIO

Direction : Stéphane Mooser

Avec la participation de Yann Pugin, acteur

Dimanche 6 avril 2025 à 18h00, Temple de Grandson

Au programme :

Shakespeare in song, oeuvres de

- T. Morley
- H. Purcell
- R.V. Williams
- W. Walton
- J. Mäntyjärvi



Montajoie – Des Séniors actifs

Chaque fois que, pour le bulletin communal, nous faisons le bilan de nos activités, c'est toujours un plaisir de constater la diversité de celles-ci et l'attrait qu'elles suscitent. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre et pourquoi pas à nous proposer de nouvelles idées.

Activités régulières

- **Les marches du mardi matin**

Le départ est à **08h30 de la place du village** pour une durée d'environ 2 heures, quel que soit le temps (ou presque) à un « rythme de sénateur ». La marche se conclut en général au local de l'ancien collègue avec une boisson et quelques biscuits !

- **Les marches du mardi après-midi**

Le départ est à **14h30 sur le parking communal** (selon la météo). Il s'agit d'une marche accessible à des personnes à mobilité réduite, avec transport en voiture, laquelle peut par exemple conduire au bord du lac, ou dans un parc. La convivialité est ensuite au rendez-vous autour d'une boisson.



- **Le jardin « botanique » de la rue des Corbes, mercredi après-midi**

Le rendez-vous est en principe fixé à **14h30 sur site** (hors hiver). Ce jardin communautaire de plantes vivaces et haies vives est presque un petit jardin « botanique » car il abrite plus de 50 espèces de plantes qui, si elles sont vivaces, n'en demandent pas moins de l'entretien et tous les jardiniers volontaires sont les bienvenus. Nous profitons également de ce lieu agréable pour y organiser les cafés du jeudi matin, en juillet et en août.



De nouveaux panneaux signalétiques remarquables ont été réalisés et placés cet automne, mais il faudra attendre le printemps et le « retour des couleurs » des jeunes feuilles pour placer les numéros de références au pied des groupes de plantes.

Vivaces



<p>25 Achillée à feuilles de fougères <i>Achillea filipendulina</i></p>	<p>30 Calamagrostide <i>Calamagrostis acutiflora</i></p>	<p>36 Grande camomille <i>Tanacetum parthenium</i></p>
<p>26 Agastache fenouil <i>Hyssopus foeniculum</i></p>	<p>31 Echinacée <i>Echinacea purpurea</i></p>	<p>37 Hélénie <i>Helenium</i></p>
<p>27 Ail à tête ronde <i>Allium sphaerocephalum</i></p>	<p>32 Euphorbe de Séguier <i>Euphorbia seguieriana</i></p>	<p>38 Hélianthe <i>Helianthus</i></p>
<p>28 Andropogon <i>Andropogon scoparius</i></p>	<p>33 Fenouil sauvage <i>Foeniculum vulgare</i></p>	<p>39 Hémérocalle citron <i>Hemerocallis citrina</i></p>
<p>29 Benoîte à fleurs orange <i>Geum coccineum</i></p>	<p>34 Genou doré <i>Chysogonum virginianum</i></p>	<p>40 Laïche d'Amérique <i>Carex muskingumensis</i></p>
	<p>35 Géranium <i>Geranium wlassovianum</i></p>	

- **Les « jeux » du mercredi après-midi**

Dès **14h30**, par quinzaine au local de l'ancien collège, des jeux de société s'y organisent au gré des participants.

- **Les cafés du jeudi matin**

Au local de l'ancien collège, **entre 09h00 et 11h00**, c'est un rendez-vous à ne pas manquer. Le café, le thé et les petits biscuits ponctuent des discussions animées dans un moment de partage apprécié de toutes et tous.

Evènements passés

- **Sortie du 22 août aux Plânes à Couvet (Val-de-Travers)**

Une très belle journée dans un cadre superbe permettant de rester à l'extérieur. Le restaurant, but du déplacement, est à citer en exemple tant en terme de convivialité que de la qualité des plats régionaux servis.



- **Repas chasse du 24 octobre au local de l'ancien collège**

Romain Lecuyer, du restaurant O'Vertige, nous a servi un délicieux Civet de cerf et pour les végétariens un risotto aux marrons et mascarpone. Un seul regret, Romain va quitter Montagny.

Evènements à venir

- **Conférences et présentations**

Le mercredi 22 janvier 2025, à 14h30 au local de l'ancien collège, Anne-Marie et Emilio Zanotti nous feront découvrir par l'image la petite ville italienne au charme unique de **Comacchio**, surnommée « la Venise de la région » Emilie-Romagne, ainsi que **Naples** et **l'île de Procida**, laquelle a su conserver son atmosphère authentique, et où fut tourné le célèbre film « Il Postino ».

- **Repas**

Le jeudi 20 février 2025, à 12h00 au local de l'ancien collège, un repas communautaire sera préparé par plusieurs participants de Montajoie sur le thème « Menu d'un grand chef », c'est-à-dire en reprenant une recette qui a fait son succès, mais motus...

Nombre d'entre vous ont naturellement entendu parler de notre association et de certaines de ses activités. Mais au-delà de celles-ci, il nous paraît important de rappeler les buts auxquels elles répondent, axés sur des valeurs comme le partage, la mixité sociale, l'entraide, et la convivialité :

1. Favoriser le partage intergénérationnel : Promouvoir les échanges et le soutien mutuel entre générations, en valorisant les expériences des aînés et en créant des liens avec les plus jeunes.
2. Renforcer la solidarité locale : Créer un environnement où chaque personne peut compter sur le soutien de ses voisins et où la communauté se serre les coudes face aux défis de la vie quotidienne.
3. Encourager la mixité sociale : Briser l'isolement et favoriser la rencontre de personnes de divers horizons pour créer une communauté villageoise dynamique et inclusive.
4. Promouvoir l'épanouissement personnel : Offrir des activités culturelles, sociales et éducatives pour stimuler l'esprit et maintenir un bien-être physique et mental tout au long de la retraite.
5. Valoriser les savoir-faire et compétences : Encourager les participants à partager leurs talents et connaissances, que ce soit à travers des ateliers, des bénévolats ou des projets collectifs.
6. Renforcer les liens sociaux et amicaux : Organiser des événements conviviaux et des rencontres régulières pour maintenir un réseau d'amitié et d'entraide au sein de la communauté.
7. Lutter contre l'isolement social : Offrir un cadre où chaque personne peut se sentir intégrée, avec des activités visant à maintenir ou rétablir les liens sociaux.
8. Promouvoir un mode de vie actif et participatif : Encourager les retraités à rester actifs physiquement, mentalement et socialement, par des événements, des rencontres et des activités de groupe.
9. Créer un lieu de convivialité et de partage : Grâce à l'action de la Municipalité, cet espace communautaire existe à l'ancien collège. Les membres peuvent échanger, discuter, et s'entraider dans une atmosphère chaleureuse et ouverte.
10. Soutenir les initiatives collectives et locales : Encourager l'implication des retraités dans des projets et des actions qui renforcent le tissu social du village ou du quartier, tout en répondant aux besoins de la communauté.

Nous sommes tous membres de la même communauté et il n'est pas nécessaire de disposer d'une « carte de membre » pour adhérer à ces idées. Chacun-e participe aux diverses activités selon ses envies et en toute liberté. Il n'y a d'ailleurs aucune cotisation.

Les activités de Montajoie sont ouvertes à toutes et tous et parfois des habitants d'autres communes nous rejoignent.

Si vous souhaitez en être tenu au courant n'hésitez pas à contacter :

Marc-Olivier Burdet Tél : 079 221 87 09 ; mail : molbu@hispeed.ch ou
Anne-Marie Forchelet Tél : 076 532 51 15 ; mail : a-m.forchelet@jfo.ch



informe
Novembre 2024

C'est prouvé, chanter c'est bon pour la santé ...et chanter en chœur c'est encore meilleur !

Chère lectrice, cher lecteur,

Pour celles et ceux qui ne le connaîtraient pas, notre chœur d'hommes est né en l'an 2000 de l'union des chanteurs de la Lyre Yverdonnoise (d'Yverdon-les-Bains) et de la Vigneronne de Montagny (de Montagny-près-Yverdon). Alors forte de 55 chanteurs, cette formation a pris le nom de Chor'hom en 2003 afin d'en simplifier l'appellation. La fusion a été formalisée en 2006 alors que la chorale multipliait déjà ses représentations dans la région et au-delà avec un joli succès.

Puis, comme d'autres associations, les chorales d'amateurs subissent les effets de l'évolution sociétale et peinent à rajeunir leur effectif qui s'appauvrit progressivement. Pour autant, Chor'hom tient à organiser la fête annuelle du giron de la Plaine de l'Orbe en 2020 pour marquer ses 20 ans. Avec l'appui de la Jeunesse de Montagny c'est un vrai « festival choral » qui est programmé. Obtenant la participation du groupe SPARTIMU de Bastellicaccia rencontré en 2017 lors de notre second voyage en Corse avec Petru Casanova, alors notre chef, ce festival choral est appelé « Polyphonies 2020 ». La planification est toutefois entravée par les mesures anti-COVID. La fête a dû être reportée par deux fois avec le retrait de la Jeunesse à la clé. « Polyphonies 2020 » se fera donc en 2022 avec la collaboration opportune de la « Chorale de Method-Suscévaz ». Ce fut un vrai succès salué tant par le public que les 300 choristes ayant participé aux divers concerts et aux ateliers corses.

Des reflets se trouvent sur notre site www.chorhom.ch.

Reste que la pandémie COVID a bel et bien accéléré et amplifié l'érosion des effectifs des chorales. Mais, résilients, les chanteurs de Chor'hom et de la « Chorale de Method-Suscévaz » décident alors de s'unir pour un travail choral commun et des concerts sous une même direction. Dès la reprise du 3 sept. 2024, celle-ci est assurée par Alexandre Aegerter (biographie sous www.chorhom.ch). Ainsi, le chœur se présente désormais avec un effectif de 25 chanteurs dont la moyenne d'âge est légèrement rajeunie. Ceci dans une franche camaraderie et une belle et saine ambiance. Notre répertoire reste axé sur les pièces contemporaines typiques des chœurs d'hommes de chez nous, bien entendu sans exclure quelques escapades au-delà.

Ajoutons que nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur nos « Membres amis », nos annonceurs et les autorités de nos communes de domicile dont Montagny évidemment pour leurs fidèles soutiens sous une forme ou une autre. Cela nous permet de contenir la cotisation des chanteurs à un niveau relativement modeste pour ne pas être un frein au recrutement de nouveaux chanteurs.

Les répétitions ont lieu le mardi de 20 à 22h de septembre à avril ou mai en alternance entre Montagny (salle du Conseil) et Method (Grande salle). Et, pour vous, nous affinons actuellement un programme ad'hoc en vue des concerts suivants :

- le 08.12.2024 à 10h00 : lors du culte de l'Avent à l'église de Montagny
- le 10.12.2024 à 20h00 : concert de l'Avent à la grande salle de Method
- le 11.12.2024 à 20h00 : chantée de Noël (7 chorales) au temple d'Yverdon-les-Bains.

Puis en 2025,

- le 2 février à 10h00 : lors du brunch paroissial à la salle du Pétrole de Treycovagnes
- le 21 mars à 20h00 : soirée annuelle à la grande salle de Method (horaire provisoire)
- le 29 ou 30 mars : soirée (ou « 5 à 7 choral ») à la grande salle de Montagny (sera précisé ult.)
- le 26 avril : fête du Giron choral de la Plaine de l'Orbe à la grande salle de Chavornay

Contact : E. Stoll, président, Tél. 079 659 49 37 / info@chorhom.ch / www.chorhom.ch

Internet : www.chorhom.ch

Merci à l'administration communale de nous offrir un espace dans ses bulletins.

Montagny, le 29 novembre 2024



Conduite en hiver

Entre la neige, le verglas et la luminosité altérée, la saison hivernale ne manque pas d'embûches pour les conducteurs-trices.

Quelques règles élémentaires à mémoriser

- Dégivrer son véhicule, un réflexe essentiel
- Enlevez la neige accumulée sur le toit avant de partir. Sinon, elle risque de tomber sur votre pare-brise pendant un freinage ou de tomber sur la route et de gêner le véhicule suivant
- Utiliser des pneus adaptés aux conditions neigeuses
- Tenir compte des conditions météorologiques et du trafic
- Adapter la vitesse
- Allumer les feux



INFO POLICE-POPULATION

Pour un mois de décembre sans embûche

L'année touche à sa fin... Mais si 2024 disparaît doucement, ce n'est pas le cas de nos conseils de prévention ! En cette période de fête, nombreux sont ceux qui flânent dans les allées des marchés de Noël. L'esprit embrumé par les odeurs de vin chaud et de marrons grillés, il est facile de baisser sa garde face aux pickpockets.

- Ne prenez avec vous qu'un minimum d'argent liquide et privilégiez plutôt le paiement par carte.
- Ne laissez jamais votre porte-monnaie ouvert. Lorsque vous payez, essayez de maintenir caché ce qu'il contient. Cela évitera que vous soyez prise ou pris pour cible
- Gardez toujours votre portefeuille à la main lors de vos paiements.
- Ne conservez pas vos codes d'accès au même endroit que les cartes associées.
- Lors d'un retrait au distributeur, cachez le clavier avec votre main libre et rangez rapidement l'argent dans votre porte-monnaie sans le compter en public.
- Répartissez vos objets de valeur (pièce d'identité, portefeuille, téléphone portable...) dans différentes poches avec des fermetures éclair.
- Portez votre sac fermé et sur le devant de votre corps.
- Faites preuve d'une grande vigilance avec les sacs à dos.

Boire ou conduire : il faut choisir !

Quels sont les effets de l'alcool sur la conduite ?

- Diminution de l'attention
- Troubles de la vision et de l'audition
- Augmentation de la prise de risques
- Sentiment d'invincibilité
- Fatigue accrue
- Allongement du temps de réaction et de freinage

Ces effets accroissent les dangers liés à la conduite, notamment le risque que les conductrices et les conducteurs alcoolisés prennent des décisions périlleuses ou réagissent trop lentement en situation d'urgence. L'alcool modifie donc votre aptitude à conduire puisqu'il diminue vos capacités, même en faible quantité.



LE POSTE MOBILE LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Lutter contre le sentiment d’insécurité par la présence visible de ce véhicule, ainsi que de son équipage aux endroits clés. La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d’un poste de Gendarmerie, tels que la prise d’une plainte, l’annonce d’une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.

URGENCE

117

MONTAGNY-PRES-YVERDON

POSTES MOBILES

postemobile1.gdm@vd.ch
079 220 24 72

postemobile2.gdm@vd.ch
079 808 50 18

Samedi 14 décembre 2024	L'après-midi
Poste mobile 1 – Zone commerciale En Chamard + localité	



**#LÀ
POURTOI**

STOP SUICIDE
Pour la prévention du suicide des jeunes



POUR NOUS, CHAQUE LIEN COMPTE, ET POUR TOI ?

**TU T'INQUIÈTES POUR TOI OU UN-E PROCHE ? POSE TES QUESTIONS
AU 147 OU SUR CIAO.CH**

PLUS D'INFOS SUR [STOPSUICIDE.CH/LAPOURTOI](https://stopsuicide.ch/lapourtoi)

Prévention : la campagne #LÀPOURTOI de retour en septembre !

A l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide (10 septembre), STOP SUICIDE, association de prévention du suicide des jeunes, lance sa campagne annuelle #LÀPOURTOI2024!

Cette année, l'impact positif des ressources personnelles sur la santé mentale est mis en avant, notamment à travers les relations interpersonnelles. Pour en parler, STOP SUICIDE propose à de jeunes créateur-trices de contenu suisses de répondre à la question « Et toi, comment t prends soin de toi ? ». Dans de courtes vidéos destinées aux réseaux sociaux, les créateur-trices partagent leurs conseils pour traverser les périodes difficiles, ainsi que les ressources vers lesquelles ils et elles se tournent pour avoir du soutien.

Les vidéos sont à retrouver sur le compte Instagram, TikTok, LinkedIn et sur le site web de STOP SUICIDE !

Besoin d'aide ? Ne restez pas seul-e : appelez le 143 (adultes) ou le 147 (jeunes) 24h/7j

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)

Où trouver de l'aide en cas de besoin ?



Parler et être écouté :

- Pro Juventute (147) – Ecoute et conseils pour les parents et les jeunes
Gratuit et anonyme – 7j/7, 24h/24
- La Main Tendue (143)
Gratuit et anonyme - 7j/7, 24h/24
- Urgences médicales (144)



Annonces incombant aux logeurs, gérants et propriétaires d'immeuble

Toute personne qui exploite un logement à des fins d'hébergement est dans l'obligation d'annoncer à l'Office de la population chaque entrée et chaque sortie de ses locataires, conformément à l'article 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le Contrôle des habitants, au moyen du formulaire adéquat.

Toutefois, cela ne dispense pas l'habitant de s'annoncer personnellement dans le délai légal (un des conjoints, muni de sa pièce d'identité, peut représenter la famille).

L'habitant non détenteur du bail, doit se munir d'une déclaration du logeur l'autorisant à prendre domicile chez lui.



Pensez à relever et transmettre à l'Administration communale l'index du compteur d'eau.



L'arrêt cardiaque est une urgence vitale

Chaque minute de perdue diminue jusqu'à 10% les chances de survie. Il est généralement impossible pour les urgences d'intervenir dans un délai suffisamment tôt.

Actuellement en Suisse le taux de survie est d'environ 6%. L'arrêt cardiaque entraîne 8'000 à 10'000 décès par année. Il est la première cause de mortalité devant les accidents de la route.

Différentes études ont montré qu'un massage cardiaque réalisé correctement et une défibrillation effectuée suffisamment tôt, dans les 3 à 5 minutes, peuvent permettre d'atteindre un taux de survie de 49% à 75%.

Cela signifie qu'en prodiguant les 3 premières étapes de la chaîne de survie, les personnes témoins d'un arrêt cardiaque sont la principale chance de survie de la victime.

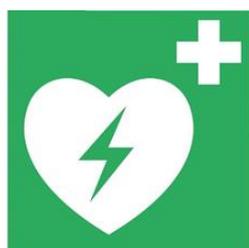
La chaîne de survie



1. Alerter les secours en composant le **144** (urgence vitale) et demander aux personnes présentes de vous apporter au plus vite un défibrillateur.
2. Commencer immédiatement la réanimation cardio-pulmonaire ou massage cardiaque.
3. Mettre en marche le défibrillateur et suivre ses instructions tout en poursuivant la réanimation cardio-pulmonaire.
4. Arrivée de l'ambulance et prise en charge de la victime par l'équipe de secours professionnelle.
5. Prise en charge de la victime dans un établissement hospitalier.



Pour information, les véhicules de la gendarmerie **117** (vaudoise) sont équipés d'un défibrillateur et peuvent intervenir très rapidement.



Nous vous rappelons que notre Commune est équipée de deux défibrillateurs :

- le premier se trouve à droite du pilier public de la Place du village
- et l'autre dans le hall d'entrée de la Grande salle
- de plus, il y en a d'autres dans les commerces de Chamard

Information de la Protection Suisse des Animaux (PSA) Le nourrissage des oiseaux en hiver



En principe, nos animaux sauvages indigènes sont parfaitement préparés à l'hiver et trouvent le plus souvent assez de nourriture même pendant la saison rude. Le nettoyage de la nature et l'intensification de l'agriculture, qui ne laissent quasiment plus de résidus de récoltes dans les champs, par exemple, ont réduit les sources naturelles de nourriture pour les oiseaux. Nous conseillons pour cette raison un nourrissage pendant les mois d'hiver.

Nous conseillons de nourrir les oiseaux chanteurs dans son propre jardin ou sur le balcon. En effet, ceci offre également de précieuses possibilités d'observation et l'occasion de mieux connaître les oiseaux du jardin.

Des espèces rares et menacées comme le pic cendré, le martin-pêcheur, le bruant proyer ou zizi ne sont guère favorisées. Elles vivent parfois loin de nous les humains ou alors ont des exigences très spéciales en matière de nourriture.

Les principes d'un nourrissage modéré et correct

Quand faut-il nourrir ? Il faut nourrir durant les mois d'hiver, en particulier en cas de couche de neige fermée ou si le sol est gelé et dur.

Quelle quantité faut-il donner ? Nourrir avec modération et ne pas aménager un poste de nourrissage en masse.

Quelle nourriture donner ? Des mélanges de graines de bonne qualité contenant des graines de tournesol et de chanvre, des pommes, des raisins secs et aussi des noix en petits morceaux. De nombreux oiseaux aiment aussi fouiller dans le compost (retourner la couche supérieure).

Mangeoires Une mangeoire doit être disposée de manière à protéger les oiseaux contre les chats.

Point d'eau En hiver aussi, les oiseaux ont besoin d'eau potable et prennent même de temps en temps un bain pour entretenir leur plumage. Un point d'eau sous la forme d'une vasque ou d'une fontaine propre.

Les oiseaux aquatiques Nous déconseillons de nourrir les oiseaux aquatiques. Le nourrissage unilatéral au pain peut entraîner des carences alimentaires.

Règles applicables toute l'année Nous obtiendrons une protection durable des oiseaux sauvages en créant et en maintenant des espaces vitaux multiples et convenant aux oiseaux. C'est pourquoi nous recommandons d'acheter des produits provenant de fermes exploitées de façon naturelle, p. ex. dotés du label Bourgeon de Bio-Suisse ou des produits des agriculteurs IP. Un aménagement et un entretien naturels de son propre jardin, sans substances toxiques, constituent la première pierre d'un espace vital de qualité. Si notre jardin comporte encore des haies de plantes ligneuses indigènes, des prés fleuris de plantes indigènes et d'un compost, la table est alors richement mise pour les oiseaux. Des structures telles que les piles de branches, les murs de pierres sèches et les tas de pierres offrent cachettes, possibilités de nicher et sources de nourriture. Avec des espaces vitaux de ce genre, nous aidons nos amis à plumes à survivre et à élever leur progéniture avec succès afin qu'ils nous réjouissent toute l'année.



www.protection-animaux.com/publications



Commune de Montagny

Guichet

Administration communale
Grand'Rue 3
1442 Montagny-près-Yverdon

Lu-me-je-ve 08h30-11h45

* **Ma** 18h00-19h00,

* excepté vacances scolaires

Adresse postale

Administration communale
Case postale 41
1440 Montagny-Chamard

Boîte aux lettres destinée aux votations

Administration communale
Chemin de Clos Lucens 1
1442 Montagny-près-Yverdon

Contact

T. 024 447 21 71

Lu-me-je-ve 09h00-11h30

* **Ma** 18h00-19h00,

* excepté vacances scolaires

contact@montagny.ch

www.montagny.ch



Pilier public

Nous vous rappelons que seul le pilier public situé au centre du village, bâtiment de la Voirie, est le support officiel pour toutes les communications des autorités et de l'administration.

Jours fériés officiels

Noël : mercredi 25 décembre 2024

Nouvel An : mercredi 1^{er} janvier 2025 et jeudi 2 janvier 2025

Fermeture de fin d'année

L'administration communale **sera fermée** du :

- **Lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025**

Réouverture le lundi 6 janvier 2025



Le service de la Voirie est à votre disposition au 078 911 57 57 en cas d'urgence, service de piquet.

L'association des commerçants, artisans et entreprises d'En Chamard (ACHA)

Ouvertures nocturnes de Noël :

Nous vous informons que les commerces de la zone En Chamard seront exceptionnellement ouverts à l'occasion des fêtes de fin d'année les :

- **Samedi 21 décembre jusqu'à 19h00**
- **Lundi 23 décembre jusqu'à 20h00**

